



Communauté de Communes

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Procès-Verbal de la réunion du 12 juillet 2016
au Siège – Abbaye de la Séauve sur Semène

Etaient présents :

Commune d'AUREC SUR LOIRE :	M. BOURGIE, Mme TEYSSIER, Mme MOULIN-ROYON,
Commune de SAINT JUST MALMONT :	M. GIRODET, Mme PRADIER, M. TONSON, Mme BONNEFOY, M. FRANÇON, Mme SOUBEYRAN,
Commune de SAINT DIDIER EN VELAY :	M. BLANCHARD, Mme FAYARD, M SALGADO (arrivée au cours du rapport 9), Mme VICENS, M. MOULIN
Commune de SAINT FERREOL D'AUROURE :	Mme MONTERYMARD, M. RIVET, M. ROSIAK,
Commune de PONT SALOMON :	M. COLETTO, M. RABEYRIN
Commune de LA SEAUVES SUR SEMENE :	M. MARCON (départ à la fin du rapport 10), Mme GUIGNAND,
Commune de SAINT VICTOR MALESCOURS :	M. CHAMPAVERT, M. FAVARON,

Etaient Excusés représentés :

M. VIAL : Commune d'Aurec sur Loire : Pouvoir donné à Mme MOULIN-ROYON
Mme PARRAT : Commune d'Aurec sur Loire : Pouvoir donné à Mme TEYSSIER
M. VOCANSON : Commune d'Aurec sur Loire : Pouvoir donné à M. BOURGIE
M. AULAGNIER : Commune de Saint Ferréol d'Aurore : Pouvoir donné à M. RIVET
Mme PACALON : Commune de La Séauve sur Semène : Pouvoir donné à M. MARCON
Mme BAUZA : Commune de St Victor Malescours : Pouvoir donné à M. CHAMPAVERT

Etait Excusée non-représentée :

Mme VOCANSON : Commune de Pont Salomon

Etait Absent :

M CHEYNET : Commune d'Aurec sur Loire

Participait également :

Mme MANCINI : Conseillère départementale

Monsieur le Président ouvre cette dernière séance avant les vacances d'été, et en profite pour féliciter Mme VOCANSON ainsi que toute la famille pour l'arrivée de la petite Candice.

Il est procédé à la nomination de Madame Nathalie MONTERYMARD comme secrétaire de séance qui fait l'appel :

- 22 conseillers communautaires présents,
- 1 conseiller communautaire en retard : M. SALGADO
- 6 conseillers communautaires excusés qui ont donné pouvoir (M. VIAL à Mme MOULIN-ROYON, Mme PARRAT à Mme TEYSSIER, M. VOCANSON à M. BOURGIE, M. AULAGNIER à M. RIVET, Mme PACALON à M. MARCON, Mme BAUZA à M. CHAMPAVERT)
- 1 conseillère communautaire excusée mais non représenté : Mme VOCANSON
- 1 conseiller communautaire absent non représenté : M. CHEYNET

Le Quorum est atteint.

Monsieur le Président propose de procéder à l'adoption du procès-verbal de la séance du 10 mai 2016.

Monsieur RIVET intervient, selon le courrier qui lui a été remis par Monsieur AULAGNIER et qui sollicite une rectification concernant certains propos relatifs à la présentation du projet de la bibliothèque de St Ferréol d'Auroure qui ont été employés : « projet étriqué à l'image des finances de la commune ». En effet, il souhaite rétablir l'authenticité en indiquant que ce projet se trouvait en conformité avec les finances de la commune et que le terme « étriqué » soit modifié.

Monsieur le Président indique avoir une copie du courrier de Monsieur le Maire de Saint Ferréol d'Auroure. Il rappelle que le terme « étriqué » utilisé par M. VOCANSON avait été relevé par Monsieur AULAGNIER mais que le ton employé pour reprendre ce mot n'apparaît effectivement pas dans le procès-verbal. Il remercie le travail de retranscription fait par les services. Il propose de rectifier la phrase suivante de Monsieur AULAGNIER en page 5 : « Il souligne que ce projet est étriqué à l'image des finances de la commune » par « Il souligne que si ce projet paraît étriqué, c'est à l'image des finances de la commune ».

Monsieur ROSIAK se demande s'il n'y aurait pas un intérêt à enregistrer les séances sachant que cela est tout à fait légal.

Monsieur le Président souligne qu'il n'y est pas opposé. Il indique que ce système se pratique déjà dans certaines de nos communes. Toutefois il estime que les effets pervers de l'enregistrement ne sont pas les mêmes pour un conseil municipal et un conseil communautaire. Il déclare qu'en conseil communautaire, ce sont souvent les maires qui s'expriment car la parole est moins libérée et il ne voudrait pas accentuer ce phénomène. Il essaye au maximum de proposer la parole à chacun des conseillers communautaires.

Monsieur ROSIAK indique que tout le monde dans la salle a le droit d'enregistrer car ce sont des séances publiques.

Monsieur COLETTO demande si l'enregistrement pourrait servir de justificatif.

Monsieur le Président répond par l'affirmative mais que l'enregistrement doit être officialisé et réglementé. Il donne l'exemple d'un autre effet de l'enregistrement qui est de donner plus de notoriété aux interventions en étant enregistrées.

Monsieur ROSIAK estime pouvoir enregistrer la séance à tout moment à l'aide de son portable et que tout le monde est susceptible de le faire.

Monsieur le Président trouve malhonnête et malsain de procéder de cette manière. Il rajoute que jusqu'à présent les problèmes de retranscription sur les comptes rendus ont toujours été résolus. Toutefois, il indique que si les élus expriment fortement leur désir d'être enregistrés alors il n'est pas opposé à proposer au vote cette demande.

Monsieur le Président rappelle aux élus la nécessité de voter la modification du règlement intérieur afin d'autoriser l'enregistrement des séances, mais déclare ne pas en prendre la responsabilité.

Monsieur ROSIAK indique que le vote n'est pas utile car même si la majorité est contre, cela n'empêche pas quiconque d'enregistrer une séance publique.

Monsieur le Président insiste sur l'utilité de modifier le règlement intérieur et propose donc aux élus de bien vouloir se prononcer sur le rajout à l'ordre du jour de ce point.

Monsieur BLANCHARD demande si l'enregistrement d'une séance publique non officialisée par une personne du public par exemple peut être diffusé.

Monsieur ROSIAK répond que la diffusion n'est pas autorisée mais que cet enregistrement peut servir de preuve.

Monsieur le Président confirme mais trouve la démarche très procédurière et revient sur la proposition d'inscription à l'ordre du jour de cette question.

Monsieur BLANCHARD indique être satisfait des comptes rendus actuels et ne voit pas l'utilité d'en faire plus. Une modification du procès verbal lors de la séance suivante lui paraît suffisante.

A la majorité, une voix contre (M. BLANCHARD), le conseil communautaire décide de rajouter ce point à l'ordre du jour.

Concernant le vote de ce rapport, Monsieur BOURGIE demande s'il est possible de le faire sous bulletin secret.

Monsieur le Président demande au Conseil Communautaire de bien vouloir se prononcer sur le vote à bulletin secret : Seulement 2 conseillers communautaires étant pour, Monsieur le Président propose de passer au vote à main levée pour autoriser l'enregistrement des séances du conseil communautaire:

Après en avoir délibéré (7 votes pour, 7 votes contre, 14 abstentions), le Conseil Communautaire, n'obtenant pas la majorité absolue, n'adopte pas l'enregistrement des séances du conseil communautaire.

Monsieur le Président revient sur l'approbation du procès-verbal du 10 mai dernier.
Le procès-verbal, après rectification tel que proposé plus haut, est approuvé à l'unanimité.

Administration Générale
Décisions prises en application de l'article
L 5211-10, alinéas 3 et 4 du Code général des
collectivités territoriales

Monsieur le Président donne lecture des décisions du Président n° 20160502_P_045 à 20160621_P_074, des décisions des bureaux du 26 avril 2016, des 10 et 24 mai 2016 et des 8 et 21

juin 2016 prises en application de l'article L.5211-10 alinéas 3 et 4 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il souligne le nombre important de décisions prises ces deux derniers mois.

Monsieur TONSON s'interroge sur l'état d'avancement du projet de création d'un espace Trail au vu de la décision du bureau du 8 juin 2016.

Monsieur le Président indique que ce projet a pour l'instant été peu évoqué en conseil communautaire mais souvent en bureau et en commission tourisme. Le positionnement politique des élus est très important. Il indique qu'un groupe de travail composé de Messieurs VIAL, MARCON, RIVET et des techniciens de Loire Semène et de la SPL Loire Semène Loisirs a été créé de façon restreinte afin de gagner en efficacité. Il indique qu'un point plus précis sera fait en fin de conseil communautaire et précise que la décision du bureau concerne une demande d'aide LEADER de 12 000 € pour la réalisation de ce projet.

Administration Générale
Finances : Définition des attributions de
compensation suite au transfert de la compétence
« Contribution SDIS »

Monsieur le Président indique la nécessité de prendre les 3 prochaines délibérations pour clore le chapitre du transfert de la compétence « Contribution SDIS » à Loire Semène.

La première concerne la fixation du montant des attributions de compensation. Il fait un petit rappel chronologique des différentes étapes : CLECT du 26/04/2016, modification des statuts de Loire Semène lors du CC du 10/05/2016, approbation par les 7 communes du rapport CLECT et de la mise à jour des statuts de Loire Semène avant le 12/07/2016. Aujourd'hui, il indique qu'il y a lieu de se prononcer sur les montants des attributions de compensation versées par Loire Semène et qui restent inchangés en 2016, les montants des attributions de compensation que les 7 communes doivent verser à Loire Semène en juillet 2016 et enfin les montants des attributions de compensation versées par Loire Semène à compter du 1^{er} janvier 2017 aux 7 communes et qui intègrent le montant annuel de la contribution SDIS, sur la base de l'appel à cotisation de l'année 2016.

Il revient sur l'intérêt de ce transfert qui est de récupérer au plus vite de la DGF dès l'année 2017 en payant le solde des contributions SDIS de 2016. Il estime, pour une année complète, une hausse de la DGF de l'ordre de 80 000 à 90 000 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve le montant des versements restitués à Loire Semène par les communes membres correspondant aux montants restant à payer par les communes en 2016 au SDIS, et valide les montants des attributions de compensation de chacune des communes pour l'année 2016 et celle à compter du 1^{er} janvier 2017.

Administration Générale : Finances :
Montant de la « Contribution SDIS » 2016

Monsieur le Président indique que dans le cadre du transfert de la compétence « contribution SDIS » il y a lieu d'approuver le montant de la cotisation SDIS restant à la charge de Loire Semène pour l'année 2016 et qui s'élève à 330 402,05 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve.

Administration Générale : Finances :
Budget Général : Décision modificative n° 1

Monsieur le Président explique les écritures comptables concernant la décision modificative n° 1 du budget général portant sur les attributions de compensation, le transfert d'un montant pour les actions CISPD sur l'été 2016 et l'amortissement de subventions DRAC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité, approuve la décision modificative n° 1 du budget général.

Administration Générale : Finances :
Budget Annexe « ZAE Les Sagnes » :
Décision modificative n° 1

Monsieur le Président explique les écritures comptables concernant la décision modificative n° 1 du budget annexe « ZAE Les Sagnes » portant sur des travaux de remise en état d'un talus et l'intégration de recettes de location. En effet, il rappelle au conseil communautaire que suite à un épisode pluvieux des éboulements ont eu lieu sur le talus de la ZAE Les Sagnes et que notre assurance a remboursé 3 000 €. Il rajoute qu'une recette de 1 200 € a également été obtenue suite à la location d'un terrain nu à la société Omexom selon la décision du bureau lu précédemment. Il indique que le bureau de ce jour vient de valider le renouvellement de cette location pour 6 mois mais que ce montant n'a pas été inscrit.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité, approuve la décision modificative n° 1 du budget annexe « ZAE Les Sagnes ».

Administration Générale :
Ressources Humaines :
Mise à jour du Tableau des effectifs

Monsieur le Président reprend la mise à jour du tableau des effectifs qui tient compte de la modification des temps de travail des agents du périscolaire et des temps d'activités périscolaire. Il indique que Loire Semène est en phase de recrutement et qu'il y a environ 60 postes à pourvoir avec des temps de travail variant de 2h45/semaine à 35h/semaine. Il précise que les postes sont non pourvus car les contrats ne sont pas encore signés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve la mise à jour du tableau des effectifs.

Développement Economique :
Fonds d'Intervention Local (FIL) : Constitution

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire que les Communauté de Communes sont sollicitées pour créer un fonds d'intervention local afin de constituer un cofinancement public obligatoire qui débloquerait les aides du LEADER pour les porteurs de projets économiques sur le territoire de la Jeune Loire et ses Rivières. En effet, selon la fiche 5 du LEADER, pour 1 € de fond public versé à une entreprise l'Europe attribuerait la somme de 4 €. Il rappelle

qu'auparavant les entreprises ne pouvaient pas prétendre à ces aides car il n'y avait pas de co-financement proposé.

Il rappelle que lors du vote du budget 2016, il a été approuvé l'inscription d'une enveloppe de 30 000,00 € pour aider les porteurs de projets constituant un levier considérable pour débloquer 120 000 € d'aide LEADER. Il y a donc lieu de créer un Fond d'Intervention Local qui s'inspirera du programme LEADER et des critères d'éligibilité de ce dernier tout en intégrant quelques règles plus restrictives qui seront reprises dans un règlement intérieur. Il revient sur le souhait du bureau d'exclure les associations loi 1901 à l'exception des associations d'insertion, d'exclure les commerces d'une surface de plus de 400 m², d'exclure les travaux de construction qui sont déjà souvent aidés, mais de maintenir les travaux d'extension. Il rajoute qu'un montant plafond de 5 000 € a été fixé afin qu'au moins 6 projets soient financés et que l'enveloppe des 30 000 € ne soit pas dépensé sur un seul projet. Il indique que certains projets pour 2016 sont à instruire et rappelle que pour 2017, lors du vote du budget, il pourra être inscrit une enveloppe plus ou moins importante et que le règlement d'éligibilité pourrait être revu si le besoin s'en faisait ressentir.

Il revient sur le FISAC, qui est un fonds d'Etat pour lequel le Pays a candidaté et qui pourrait se cumuler aux autres aides.

Il demande aux élus d'informer les petites entreprises qui ont un projet sur le territoire de venir se renseigner auprès du service développement pour voir s'ils pourraient être éligibles et pour les aider à constituer leur dossier de demande d'aide.

Il est conscient que la somme de 30 000 € pour le FIL est une somme modeste, mais qu'elle constitue un effet levier considérable et qu'il est primordial de créer ce fonds pour aider les entreprises de nos territoires sachant que certaines communautés de communes voisines pratiquent déjà cette aide.

Monsieur BLANCHARD précise que les dossiers de demande de FIL seront étudiés et validés ou non en bureau communautaire en respectant une transparence sur les candidatures retenues et non retenues.

Monsieur le Président souligne l'importance d'avoir un règlement intérieur pour que le bureau décide équitablement et en toute transparence.

- Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :
- Approuve la création du Fonds d'Intervention Local de Loire Semène,
 - Adopte le règlement d'intervention calqué sur les règles de la fiche 5 du programme Leader mais avec des conditions plus restrictives,
 - Autorise le Président à signer la convention entre la région Auvergne Rhône-Alpes et Loire Semène dans le cadre des aides aux entreprises,
 - Délègue au Bureau Communautaire l'attribution des aides aux entreprises dans le cadre du FIL.

Développement Durable :
Contrat de Rivières « Ondaine-Lizeron » :
Convention de partenariat 2016 à passer avec
Saint Etienne Métropole

Monsieur le Président rappelle que dans le cadre du contrat de rivière Ondaine-Lizeron une convention de partenariat d'un montant de 4 902 € a été conclue avec Saint Etienne Métropole afin de réaliser des actions mutualisées sur l'année 2015. Il demande donc au Conseil Communautaire de

bien vouloir renouveler cette convention de partenariat pour l'année 2016 pour un montant de 4 387 € afin que ces actions soient poursuivies.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve et autorise le Président à signer la convention de partenariat 2016 à passer avec Saint Etienne Métropole.

Développement Durable :
Syndicat des Eaux Loire-Lignon : Rapport annuel
2015 sur le prix et la qualité du service public
d'assainissement non collectif (SPANC)

Monsieur le Président fait la synthèse du rapport annuel 2015 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif (SPANC), compétence déléguée au Syndicat des Eaux Loire Lignon.

Le SELL regroupe 23 communes, soit 11 200 habitants et 5 600 installations. Les moyens humains mis en place pour le SPANC sont mutualisés avec l'ensemble des services du SELL. Il est précisé que sur les 130 contrôles d'installation, 0 ont été fait sur la commune de La Séauve sur Semène car le cycle de contrôle sur cette commune est terminé.

Arrivée de Monsieur SALGADO.

Monsieur le Président poursuit avec la tarification et rappelle la nécessité d'un double déplacement pour le contrôle de certaines installations. Il indique que le refus de contrôle se facture à 300 € TTC. Concernant le contrôle des qualités des eaux rejetées, il précise que les coûts varient en fonction des analyses faites.

Il donne lecture des projets pour l'année 2016 et souligne le souhait de monter un partenariat actif avec le SICALA dans le cadre des contrats de rivières pour étudier le déblocage d'aides de l'agence de l'eau vers les propriétaires qui souhaiteraient se conformer et respecter au mieux l'environnement.

Monsieur ROSIAK revient sur les 2 types d'installations non conformes qui sont :

- installation non-conforme sans rejet de polluant dont la loi ne précise pas de délai pour la remise en conformité,
- installation non-conforme avec risque pour la santé et l'environnement dont la loi demande une mise en conformité dans les 4 ans.

Il demande si ce type d'installation existe sur notre territoire et quel moyen de contrôle on a.

Lors d'une vente d'une maison, il sait que l'acquéreur négocie le prix de vente quand il y a une installation non conforme mais rend-t-il conforme cette installation dans l'année qui suit ? Il s'interroge sur ce qui se passe dans un tel cas.

Monsieur le Président revient sur le pouvoir de police du Maire.

Il indique que pour les installations contrôlées en 2016, il y a effectivement un petit délai supplémentaire qui est accordé entre la vente de la maison et le contrôle de la mise en conformité.

Monsieur SALGADO précise que sur le territoire de Loire Semène, il y a peu de points noirs et que lors d'une vente, les élus ont convenu de laisser un délai de 2 ans au nouvel acquéreur pour mettre en conformité leur installation mais le rappel de la loi leur est fait. Il rajoute que les équipes du SPANC passe régulièrement sur le territoire pour vérifier les installations.

Monsieur ROSIAK demande si au bout d'un an, le Maire a le pouvoir de police d'exiger la conformité.

Monsieur SALGADO répond par l'affirmative mais insiste sur le fait qu'il est important de faire preuve de pédagogie. Il indique que pour obtenir l'aide de l'agence de l'eau pour régler quelques points noirs, il manque la compétence réhabilitation. Il précise également que les vendeurs immobiliers jouent bien leur rôle d'information sur ces conformités à faire en cas d'acquisition d'un bien et qu'il est important que toutes les personnes qui achètent se rendent compte de l'intérêt de ces contrôles pour ne pas avoir à faire à d'éventuels vices-cachés.

Monsieur ROSIAK revient sur les délais fixés par la loi.

Monsieur SALGADO estime qu'il faut faire preuve de bon sens. Il rajoute que les élus locaux doivent être fermes sur leur propos concernant l'assainissement individuel.

Le Conseil Communautaire prend acte de la communication.

Développement Durable :
SICTOM Velay-Pilat : Rapport annuel 2015 sur le
prix et la qualité du service public
d'élimination des déchets

Monsieur le Président fait la synthèse du rapport annuel 2015 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets, compétence déléguée au SICTOM Velay Pilat.

Le SICTOM regroupe 24 communes avec une population DGF en hausse de + 500 habitants, soit 39 790 habitants en 2015.

Il précise que sur Loire Semène, 24 containers ont été réalisés et rappelle que seule Loire Semène en fabrique.

Il souligne la baisse du tonnage entre 2014 et 2015 ce qui permet d'arriver à un bilan de 198kg/habitant/an. Cette moyenne est plutôt bonne, mais il estime que l'on peut toujours mieux faire en triant davantage.

Concernant le verre, le tonnage reste en dessous des ratio-nationaux mais il a tout de même augmenté sur notre territoire en 2015. Il revient sur le succès des bacs jaunes dans l'ensemble. Il poursuit avec la fréquentation des déchèteries d'Aurec sur Loire et de Saint Just Malmont qui rencontrent un pic en août.

Il indique que les travaux de la dernière alvéole ont coûté 1 549 098 €. Il explique le contexte géographique complexe et la nécessité de stabilisation qu'il a fallu faire réaliser par une entreprise spécialisée pour sécuriser correctement le massif rocheux.

Ensuite, il insiste sur l'importance du biogaz et déclare que c'est un combustible précieux en terme environnemental. Il rappelle que la création de biogaz permet de faire diminuer la TGAP à 20€/tonnes au lieu de 40€/tonnes. En 2015, avec le problème sur la génératrice suite à la foudre intervenue en 2014, ce sont plus de 220 000 € de taxe en plus que le SICTOM a dû payer.

Concernant les lixiviats, les entreprises en ont moins déposé, ce qui a permis de gagner de la place dans l'alvéole mais qui a entraîné des pertes de recettes.

Il poursuit en faisant un point sur les moyens humains (8 CAE). Ces contrats aidés sont des variables de fonctionnement et permettent de maintenir un tarif raisonnable à nos administrés. Il indique qu'une trentaine de CDD sont conclus avec des jeunes du territoire pour les remplacements d'été.

Il indique que sur 2015, le SICTOM travaillait avec 8 camions bennes mais qu'en 2016, il n'y en aura plus que 7. En effet, un camion devenant trop onéreux n'a pas été remplacé. Il revient sur l'importance du packmat qui permet de gagner de la place dans les bennes de déchetteries.

Il passe aux indicateurs financiers et explique que l'amortissement des alvéoles coûte de plus en plus cher car elles sont amorties sur leur temps d'exploitation et non sur une durée de 10-15 ans. En effet, il estime qu'il est important de faire attention au cumul des amortissements sur des alvéoles plus exploitables. Il précise qu'en 2016, il a été budgétisé une somme correspondant à l'amortissement de la nouvelle alvéole créée en 2015. Il souligne que l'augmentation du coût des déchetteries en 2015 est également due en partie par l'augmentation des heures d'ouvertures de ces dernières et aussi par l'augmentation des coûts annexes du fait du problème sur la génératrice du biogaz. Il liste ensuite les recettes 2015 et il présente les orientations 2016. Concernant l'étude sur la participation incitative, il indique qu'elle a été présentée en comité syndical. Il insiste sur la complexité à mettre en place un tel dispositif qui pourtant permettrait de diviser de moitié le tonnage des ordures ménagères. Il estime que si les élus décident de mettre en place ce procédé, il sera essentiel de faire une large communication claire et précise. Il indique que cette question sera évoquée à nouveau lors du prochain comité syndical du SICTOM et qu'un retour sera fait dans les conseils communautaires afin d'informer les élus et de les associer pleinement. En 2016, le SICTOM va également adhérer à l'organisme « éco-mobilier » afin que ce dernier vienne récupérer dans nos déchetteries le gros mobilier. Une réflexion sur la fréquence de collecte des conteneurs individuels sera étudiée, à savoir une fois par semaine au lieu de 2 fois actuellement et rappelle que si le SICTOM s'engage sur une redevance incitative, la collecte prise en charge dans le forfait n'inclura qu'une collecte par mois. Enfin il indique qu'une étude d'aménagement future du site du Combau sera lancée en 2016.

Pour conclure, il reprend le bilan 2015 avec un ratio plutôt bon pour les ordures ménagères de 198kg/habitant. Toutefois, il insiste sur le fait que ce ratio peut être amélioré par un tri responsable. Quant au coût du service qui est de 168,45 € par tonne, il explique l'évolution par l'augmentation de la TGAP et l'amortissement de la nouvelle alvéole.

Il remercie sincèrement les délégués du SICTOM pour leur implication.

Le Conseil Communautaire prend acte de la communication.

Départ de M. MARCON.

<p style="text-align: center;"><i>Développement Touristique :</i> <i>Taxe de séjour : Mise à jour</i></p>

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire que la Sous-Préfecture d'Yssingeaux a demandé à Loire Semène, au vu de la dernière délibération prise sur la tarification de la taxe de séjour forfaitaire, de bien vouloir reprendre une délibération globale, dans le cadre de la loi de finances, qui reprend l'ensemble des tarifications pour la taxe de séjour forfaitaire mais aussi la taxe de séjour « au réel ».

Il indique qu'aucune tarification n'est modifiée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve la mise à jour de la taxe de séjour.

Culture :
Musée de la Faulx :
Tarification des droits d'entrée

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire que le transfert du musée de la Faulx à Pont Salomon à Loire Semène date de 2003 et que depuis 2011 une convention qui délègue la gestion et l'animation de ce site avait été signée avec la commune de Pont Salomon. Aujourd'hui, les élus de Loire Semène ont décidé de donner un coup d'accélérateur pour mettre en avant ce musée et, d'un commun accord avec la mairie de Pont Salomon, ont convenu de reprendre la gestion de ce site en dénonçant la convention de gestion. Les élus après beaucoup de réflexion souhaitent prendre en main ce musée afin d'en faire rapidement un produit touristique compétitif et attractif. Un travail sur l'accessibilité et la sécurité du site doit être fait dans un premier temps pour développer les visites et faire de ce site une richesse économique. Il trouve que pour l'instant cet outil est souvent sous-estimé et il veut défendre ce musée. Il précise que ce site pourra accueillir également des artisans d'art qui ont manifesté leur intérêt. Il indique qu'une fois l'outil touristique mis en place, ce site verra certainement sa gestion déléguée à une association. Il tient à remercier l'ensemble des personnes (élus, membres d'association) qui s'impliquent dans ce musée. Enfin, il indique qu'il est donc nécessaire d'adopter une tarification des droits d'entrée pour le Musée de la Faulx qui seront encaissés par une régie de recettes récemment créée.

Il propose de maintenir la tarification qui était appliquée par la commune de Pont Salomon soit :

- les tarifs de droit d'entrée comme suit :
 - o 4 € en tarif normal,
 - o 3 € en tarif réduit pour les groupes de 10 personnes et plus, les jeunes âgées de 12 à 18 ans, les étudiants et les demandeurs d'emploi,
 - o Gratuité pour les enfants de - 12 ans.

- les tarifs des visites avec prestations (type visite théâtralisée par exemple) comme suit :
 - o 5 € en tarif normal,
 - o 4 € en tarif réduit pour les groupes de 10 personnes et plus.

Monsieur BLANCHARD demande si on a une idée du montant des recettes antérieures.

Monsieur le Président indique qu'elles sont de l'ordre de 1 000 € par an mais pense pouvoir les faire évoluer en rendant un produit touristique plus attractif et en augmentant le nombre des entrées. Il pense que les clubs du 3^{ème} âge, les centres de loisirs, les écoles pourraient être intéressés si un pack touristique sur une journée leur est proposé incluant une activité le matin, un repas le midi et une activité l'après-midi sur un même secteur. Il fonde beaucoup d'espoir dans l'avenir de ce musée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve la tarification des droits d'entrée au Musée de la Faulx.

Compte-rendu des commissions et réunions diverses

- Développement Economique :

Monsieur le Président rappelle que la commission du 19/05/2016 portait sur la constitution du Fonds d'Intervention Local.

- Développement Touristique :

Monsieur RIVET fait un retour du groupe de travail Trail qui s'est réuni le 26/05/2016. Il rappelle que cette activité plait et est en pleine expansion. Le but est de pouvoir proposer

divers parcours de trail sur l'ensemble de notre territoire avec des chemins labélisés Respirando. Il est donc nécessaire de répertorier tous les chemins et d'obtenir leur mise à disposition. Il indique que les communes devront également mettre à disposition leur gymnase, des toilettes... Il reprend le calendrier : Validation des parcours par Julien RANCON fin d'année 2016 (personne qui est très impliquée dans le monde du trail), labellisation des chemins entre janvier et mars 2017, inauguration des parcours au printemps 2017 avec l'organisation d'un trail sur plusieurs communes.

- Culture :

Monsieur COLETTO rend compte de la commission du 05/07/2016 qui portait essentiellement sur le déploiement du réseau lecture publique avec l'arrivée du centre socio-culturel de la Séauve sur Semène qui devrait entraîné une hausse des adhérents. Il indique qu'une nouvelle tarification doit être définie afin qu'une recette d'environ 20 000 € par an soit faite. Il précise qu'un nouveau règlement intérieur commun, incluant l'ensemble des bibliothèques, sera travaillé. Enfin, il ajoute qu'il a été question de la mise en place de la saison culturelle 2017 sur le thème de la danse et des jeux.

- Famille – Jeunesse :

Monsieur CHAMPAVERT fait un retour sur les inscriptions pour les mini-camps et les camps jeunesse qui sont tous complets. Concernant les accueils de loisirs les inscriptions sont en cours : il y aurait environ 242 enfants inscrits en juillet et 136 enfants inscrits en août sur l'ensemble des 3 accueils de loisirs.

Il poursuit avec la commission CISPD qui n'a malheureusement pas pu avoir lieu avant l'été. Il explique la difficulté que Loire Semène a rencontré pour recruter le chargé de mission CISPD. Mme DEPREAUX est arrivée en juin et commence à mettre en place des actions sur l'été. Il souligne qu'elle est toujours preneuse de mini chantiers sur les communes. Il indique qu'aujourd'hui même une rencontre inter commune a lieu sous forme d'un tournoi de foot. Il rajoute que l'équipe est composée de la chargé de mission CISPD, de 2 services civiques et de 2 contractuels pour organiser les actions de cet été.

- Informations Diverses :

- Monsieur le Président informe le conseil communautaire que le prochain bulletin communautaire sortira fin septembre début octobre.

- Monsieur le Président indique que le conseil communautaire prévu le 20/12/2016 est avancé au 13/12/2016 pour la gestion de fin d'année.

- Monsieur le Président fait un point d'avancement concernant l'étude relative à la reprise des compétences eau et assainissement imposée par la loi Notre. Il rappelle que Loire Semène coordonne le groupement de commandes à l'échelle des 6 communautés de communes du PETR de la Jeune Loire et que le cahier des charges commun est validé. Il a pour but que le même bureau d'études soit retenu pour l'ensemble du territoire. Il pense que l'étude est conséquente mais utile car il y a un enjeu économique et environnemental et que les bons choix doivent être faits.

- Monsieur le Président indique au conseil communautaire que sur leur tablette ils ont pu trouver les News de la Semène, le programme d'animation d'été sur le territoire de Loire Semène et une plaquette sur l'exposition Lafayette. Mme TEYSSIER rajoute quelques informations quant à cette exposition qui aura lieu du 4/07 au 25/09/2016 et qui se compose de 10 pavillons au département exposant des choses inédites sur Lafayette. Elle précise qu'un pass avec le château et l'exposition permanente est possible. Elle encourage les élus à se déplacer pour voir cette belle exposition.

- Monsieur le Président fait un bref retour des visites des CM2 qui ont eu lieu courant juin. Il trouve toujours très intéressant de pouvoir leur en apprendre un peu plus sur le quotidien des collectivités.

- Monsieur le Président informe le conseil communautaire qu'il a assisté à une réunion au département le 11/07/2016 portant sur l'agence départementale d'ingénierie et demande à Mme MANCINI de bien vouloir nous en faire un retour.

Mme MANCINI indique qu'il a été fait état de la restitution des résultats de l'enquête sur les besoins d'ingénierie avec un taux de réponse de 55 % jugée satisfaisant par le cabinet mandaté au regard d'autres enquêtes similaires. Le Président Jean Pierre MARCON a réaffirmé le projet politique au service du territoire dans le cadre de la loi Notre laissant au département la compétence Solidarité. Elle précise que 3 leviers ont été évoqués pour mener à bien ce projet : le levier financier, le levier stratégique et le levier technique. C'est dans ce dernier qu'apparaît le projet de renforcement de l'assistance d'ordre technique, juridique et financier au travers de 2 outils : l'agence technique départementale et la plate-forme d'ingénierie. Il a été décidé par les conseillers départementaux de créer une agence d'ingénierie du département d'ici le dernier trimestre 2016. La volonté du Président du Département n'est pas de faire doublon dans le cadre des compétences en ingénierie existantes dans le département. Elle reprend les principaux modes d'intervention souhaités par les communes et intercommunalités dans les questionnaires et qui sont : le conseil pour les dossiers complexes, l'assistance pré-opérationnelle, l'assistance de maîtrise d'ouvrage, la formation pour les domaines prioritaires suivants : la voirie, l'aménagement de bourg, les bâtiments et équipements, et enfin l'eau et l'assainissement. Elle indique que cette agence pourrait prendre la forme d'un Etablissement Publics à caractère Administratif avec la création d'un comité de préfiguration. Elle déclare qu'il n'y aura pas d'obligation d'adhésion pour les collectivités et qu'il reste à définir les modalités de cotisation (au nombre d'habitant ou au forfait).

Monsieur TONSON indique n'avoir pas participé à cette réunion mais rappelle qu'il fait partie de la commission qui a travaillé sur le projet. Il précise qu'il ne faudra pas fragiliser les entreprises d'ingénierie privée et qu'il ne soit pas fait de concurrence déloyale. Il n'est pas question de supprimer l'ingénierie privée. Il souligne l'intérêt des petites communes de l'ouest du département où il existe une carence de bureaux d'études. L'agence aura pour but d'orienter les collectivités pour faire les bons choix et les aider à obtenir des financements adéquats. Les collectivités pourront s'en servir comme un outil. Il déclare qu'il faut se méfier de ne pas créer une nouvelle DDE avec du personnel et des dépenses de fonctionnement supplémentaires. Toutefois, il pointe son utilité pour les petites collectivités pour l'urbanisme (ce qui n'est pas le cas pour Loire Semène qui avec le PAYS a un service ADS organisé et structuré) et pour les études relatives aux domaines de l'eau et de l'assainissement. Il répète que l'agence ne règlera pas les problèmes d'ingénierie purs des communes. Il précise qu'au-dessus de cette agence, il pourrait être créé une plate-forme qui regrouperait la DDT, le CAUE, la MDDT... Cette dernière devrait se mettre en place d'ici la fin de l'année.

Monsieur le Président reprend le terme « méfiance » employé à plusieurs reprises. Il salue le travail actuel du SATEA, de la MDDT, de la BDP qui pourraient transférer leurs services vers cette agence. Il estime que cette dernière va générer des coûts de fonctionnement et a du mal à croire que l'adhésion ne sera pas obligatoire. En effet, il indique que Loire Semène dispose de l'ingénierie nécessaire, mais pour les petites collectivités qui ont des besoins, elles devront adhérer sachant qu'elles ont peu de moyens. Il estime que les entités actuelles fonctionnaient assez bien et pense qu'il aurait plutôt fallu les rendre plus efficaces pour les petites collectivités. Il a peur que certains services gratuits actuellement deviennent payants. Il revient sur le travail des maîtres d'œuvre. Il remercie Monsieur MARCON pour sa présentation d'hier et d'associer les élus de

l'ensemble du territoire à la réflexion et souligne qu'il ne manquera pas de faire remonter les méfiances que les élus peuvent avoir.

Avant de clore la séance, Monsieur le Président indique que Monsieur HAUDIQUEZ, correspondant de presse, souhaite arrêter ses bons et loyaux services. Il tient à le remercier pour son sérieux et son abnégation. Il revient sur son travail de fourmi, et ses heures considérables passées sur le territoire tous les jours et surtout les week-ends. Il en profite pour remercier l'ensemble des correspondants presse pour leur travail et leur présence et donne la parole à Monsieur HAUDIQUEZ.

Monsieur HAUDIQUEZ exprime sa confusion face à ces remerciements et remercie à son tour les élus du territoire pour la confiance qu'ils ont eu à son égard et d'avoir respecté la liberté d'expression. Il revient sur la sincérité des débats qui ont lieu dans ses séances du conseil communautaire en présence de la presse et du public. Il conclut en remerciant l'ensemble de l'assistance.

La séance est levée à 21h15.

Fait à la Séauve sur Semène, le 19/07/2016

Le Président,

Frédéric GIRODET

